

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 29 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Marie-Josée OLLIVIER, Dominique LE DUC, Ollivier LE BIHAN, Julien BELLEC et Anne CORMIER

Procurations :

Marie-Josée OLLIVIER pour Françoise MESGUEN

Dominique LE DUC pour Cathy LAURANS

Olivier LE BIHAN pour Patrick MEAR

Julien BELLEC pour Gérard DANIELOU

Anne CORMIER pour Monique CSODO

Secrétaire de séance :

Dominique SUSZWALAK a été élu secrétaire de séance

Le Maire ouvre la séance et demande qu'une minute de silence soit respectée, en hommage à l'acte héroïque du Colonel BELTRAME, mort en sauvant un otage lors de l'attentat du 23 mars 2018 à TREBES.

Le procès verbal de la réunion du 20 février 2018 a été approuvé par 24 voix pour. Jean-Paul KERMARREC demande pourquoi l'intégralité des propos d'Anne CORMIER n'a pas été retranscrite. Gérard DANIELOU répond que la mise en cause nominative d'un professionnel ne peut pas être retranscrite, sans risquer d'engager la responsabilité de la personne qui s'exprime.

1-1 Autorisation d'ester en Justice : **dossier Bretagne Vivante-SEPNB – « les Palujous »**

L'aménagement du site des Palujous a été fait en 1996. Depuis le début du contentieux portant sur cet aménagement, diverses rencontres ont été organisées avec les Services de l'Etat, l'Association Bretagne Vivante-SEPNB et les bureaux d'étude sollicités. Un consensus semblait avoir été trouvé.

Depuis le transfert de la compétence « gestion des espaces naturels », Haut Léon Communauté est en charge du site.

Une requête a été déposée par Bretagne Vivante-SEPNB auprès du tribunal Administratif de RENNES, pour obtenir la remise en état du site. La Commune, HLC et l'Etat se trouvent mis en cause.

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à ester en justice.

2-1 Urbanisme - Affaires foncières : vente des parcelles du **lotissement des Amiets – autorisation accordée à Roger GUILLOU,** **Adjoint au Maire, de signer les actes de vente**

Sophie LE DUFF, Adjointe à l'Urbanisme, rappelle au Conseil qu'il a été décidé de créer un nouveau lotissement communal aux Amiets. Sa création a été votée lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2017.

Afin de procéder à la signature des compromis de vente, il y a lieu d'autoriser un Elu à signer les actes à l'Etude Notariale.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Roger GUILLOU à représenter la Commune et à signer les actes rédigés par la SCP CARADEC, et tout autre document utile, dans le cadre de la vente des lots composant le lotissement des Amiets.

2-2 Urbanisme - Affaires foncières : demande d'acquisition d'une fraction du domaine communal à Kerzulien – enquête publique de voirie

En 2003, une enquête publique a déjà eu lieu. A cette époque, M et Mme ARGOUARC'H souhaitaient procéder à un échange foncier avec la Commune. Il s'agissait de dévier un chemin communal qui longe la cour de l'habitation des riverains demandeurs et qui apparaît comme étant intégré à ladite cour.

Ce dossier avait donné lieu à enquête publique, mais n'avait pas été finalisé jusqu'au bout de la procédure chez le notaire.

La demande de M et Mme ARGOUARC'H a changé depuis cette date : ils souhaitent à présent faire l'acquisition de la portion de chemin cadastrée au droit de leur cour ainsi que son prolongement non cadastré le long de leur propriété, sans qu'il ne soit plus question d'échange foncier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'organisation d'une enquête publique de voirie en vue du déclassement des deux portions de chemin en vue de leur aliénation à M et Mme ARGOUARCH, riverains demandeurs.

2-3 Urbanisme : **Avis du Conseil Municipal sur le dossier d'enquête publique** **« Restauration de la continuité écologique de la rivière Kéralé »**

Le Syndicat Mixte de l'Horn est maître d'ouvrage d'un projet de travaux visant à restaurer la continuité écologique (franchissement piscicole et transit sédimentaire) du Kéralé qui coule en partie sur la Commune de CLEDER. Le projet a pour but de rendre à la rivière son lit d'origine, au droit de la digue de Kergornadéac'h. L'enquête publique s'est déroulée du 19 février au 23 mars 2018. Le Conseil Municipal est invité à rendre un avis sur le projet.

Le débat s'engage :

Jean-Marc ROUE s'inquiète de l'impact de la circulation des engins qui participeront aux travaux sur les voies communales. André MILIN s'inquiète des conséquences du rétablissement du transit des boues riches qui vont rejoindre la mer. Patrick MEAR demande quelles ont été les conclusions de l'enquête.

Les conclusions du Commissaire-enquêteur n'ont pas encore été rendues. Elles le seront après que les conseils municipaux concernés aient rendu leur avis dans les délais réglementaires.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour, 9 abstentions et 2 voix contre, donne un avis favorable au dossier d'enquête publique.

2-3 Urbanisme : **Nouvelles appellations de place et rue :** **Place François MIC et rue de la Chapelle**

La commission Urbanisme s'est penchée sur la possibilité de modifier des appellations de place et rue dans le secteur géographique de Kerfissien.

-Dans le but d'honorer la mémoire de François MIC, sauveteur en mer, il a été proposé de modifier l'appellation de la Place du Port pour la nommer Place François MIC. Sa famille a donné son accord.

-Pour faciliter l'orientation sur le territoire communal et éviter les confusions de lieux-dits, il est également proposé de modifier l'appellation de la Rue de Théven-Kerbrat pour la nommer Rue de la Chapelle.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces modifications.

3-1 Marché public de travaux – financements : **Demande d'avenant au Contrat de Territoire pour la construction du Bâtiment ACM / Restaurant Scolaire**

Laurence BIZIEN, Adjointe chargée de l'Enfance et de la Jeunesse, rappelle au Conseil que la Commune a obtenu l'inscription de son projet de construction de bâtiment ACM – Restaurant Scolaire au contrat de territoire.

Des aides provenant du Département seront donc accordées pour ce projet (10% du coût HT). Il y a lieu néanmoins de préciser que l'équipement nouveau accueillera **deux services distincts** :

-Service d'accueil de loisirs ACM

-Restaurant Scolaire.

Ces deux projets pouvant bénéficier de subventionnements différents, un prorata des coûts et des surfaces sera établi par l'architecte afin de répondre aux exigences des différents financeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite un avenant au contrat de territoire prenant acte du caractère mixte du projet.

2-3 Commande publique : **Renouvellement du contrat SEGILOG-BERGER LEVRAULT pour la fourniture de logiciels professionnels**

Les services de la Commune utilisent les logiciels de l'éditeur SEGILOG-BERGER LEVRAULT pour l'ensemble de ses activités.

Ce contrat d'une durée de trois ans arrive à échéance au 15 mars 2018.

La prestation inclut la fourniture, l'installation, la mise à jour et la maintenance des logiciels, ainsi que la formation des agents. Le coût annuel s'élève à :

-6 615,00 € HT pour la cession des droits d'utilisation ;

- 735,00 € HT pour la maintenance et la formation.

Soit un coût total de 22 050,00 € HT pour la période du 15/03/2018 au 14/03/2021.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat.

2-3 Contrat relatif aux ressources humaines : **Adhésion à la procédure de consultation du CDG pour le renouvellement du contrat groupe pour la prévoyance**

Le Centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention à compter du 1er janvier 2019.

5-2 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CLUB NAUTIQUE CLEDEROIS

La convention triennale liant la Commune et le Club Nautique Clédérois est arrivée à échéance le 31 décembre 2017. Il y a donc lieu de reconduire la relation contractuelle, dans les mêmes conditions, mais en détaillant davantage les engagements réciproques.

La convention prévoit :

- la mise à disposition d'un agent communal pour assurer l'animation voile et la responsabilité du Centre Nautique, recette constatée au compte 70878 en Section de Fonctionnement ;
- la participation communale justifiée par les prestations annuelles du Club, dépense constatée au compte 65748 en Section de Fonctionnement.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le contenu de la convention.

6-1 Finances : vote des Comptes de Gestion 2017

Madame GUENNEC, Trésorière de la Commune, a présenté son Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune pour l'année 2017.

Les comptes sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation 2017	Fonctionnement	2 381 008,97 €	3 183 040,67€
	Investissement	1 268 185,34 €	1 304 908,99 €
Report exercice2016	Fonctionnement		
	Investissement	519 977,44 €	

Total réalisation et reports		4 169 171.75 €	4 487 949,66 €
Restes à réaliser	Investissement	47 659,42 €	48 364,64 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	2 381 008,97 €	3 183 040,67€
Résultat cumulé	Investissement	1 835 822,20 €	1 353 273,63 €
Résultat cumulé total		4 216 831,17 €	4 536 314,30 €

Le compte de gestion est conforme au Compte Administratif 2017.

Le conseil municipal, approuve le Compte de Gestion 2017 de la commune à l'unanimité.

6-1 Finances : vote du Compte de Gestion Lotissement de Vern Mespaul 2017

Madame GUENNEC, Trésorière de la Commune, a présenté son Compte de Gestion du Budget Annexe du Lotissement de Vern-Mespaul pour l'année 2017.

Les comptes sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation 2017	Fonctionnement	22 148,38 €	22 148,38€
	Investissement	10 029,27 €	20 469,86 €

Le compte de gestion est conforme au Compte Administratif 2017.

Le conseil municipal, approuve le Compte de Gestion 2017 du lotissement à l'unanimité.

6-2 Vote du Compte administratif Commune 2017

Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances, présente les comptes, conformes au Compte de Gestion de la Trésorière.

Le Conseil Municipal adopte par 26 voix pour (le Maire ayant quitté la Salle ne prend pas part au vote), le Compte Administratif 2017 de la Commune.

6-2 Vote du Compte administratif Lotissement de Vern Mespaul 2017

Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances présente les comptes, conformes au Compte de gestion de la Trésorière.

Le Conseil Municipal adopte, par 26 voix pour (le Maire ayant quitté la Salle ne prend pas part au vote), le Compte Administratif 2017 du lotissement de Vern Mespaul.

6-3 Vote du Budget Primitif Commune 2018

Roger GUILLOU, Adjoint au Finances, présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	011	:	525 250,00
	012	:	1 442 700,00
	014	:	1 900,00
	65	:	409 800,00
	66	:	66 943,23
Chapitre	67	:	528,06
	023	:	421 431,23
	042	:	246 080,81
TOTAL			: 3 114 633,33

RECETTES

Chapitre	70	:	170 200,00
	73	:	1 568 100,00
	74	:	1 271 300,00
	75	:	80 100,00
Chapitre	77	:	0,00
	013	:	10 000,00
	042	:	14 933,33
			: 3 114 633,33

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	16	:	301 657,92
	20	:	13 000,00
	204	:	28 491,62
	21	:	264 263,40
	23	:	872 164,40
	26	:	
	27	:	1 500,00
	040	:	14 933,33
	001	:	483 253,79
TOTAL			: 1 979 264,46

RECETTES

Chapitre	10	:	940 031,70
	13	:	79 364,64
	16	:	292 356,08
	27	:	
	021	:	421 431,23
	040	:	246 080,81
	024	:	
			1 979 264,46

Les points forts à retenir sont les suivants :

-En Section de Fonctionnement : le chapitre 012 se trouve impacté par la participation versée pour la mutualisation du Personnel de HLC qui inclut le coût 2017 et le coût 2018.

-En Section d'Investissement : les programmes importants concernent la voirie (programme annuel et aménagement des espaces publics des Amiets), les prévisions concernant la protection des dunes, les acquisitions foncières en Centre-Bourg et les premiers travaux de la construction du bâtiment ACM-Restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2018, par 23 voix pour et 4 abstentions.

6-3-2 Vote du Budget Primitif Lotissement Vern-Mespaul 2018

Roger GUILLOU, Adjoint au Finances, présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif du Lotissement de Vern Mespaul :

-en Section de Fonctionnement : 428,06 €

-en Section d'Investissement : 10 440,59 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2018 du Lotissement de Vern Mespaul, à l'unanimité.

6-3-3 Vote du Budget Primitif Lotissement des Amiets 2018

Roger GUILLOU, Adjoint au Finances, présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif du Lotissement des Amiets, pour l'exercice 2018.

C'est une nouvelle opération résultant du rachat par la Commune des parcelles initialement commerciales du lotissement créé en 1965.

Considérant la présentation par chapitre, en recettes et en dépenses du budget prévisionnel 2018 du Lotissement des Amiets qui s'équilibre comme suit :

-en Section de Fonctionnement : 137 067,78 €

-en Section d'Investissement : 13 184,78 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2018 du Lotissement des Amiets, à l'unanimité.

6-4 Affectation du résultat du Budget Commune 2017

Le Compte Administratif ayant été adopté, Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances, rappelle le résultat de clôture de la section de Fonctionnement de l'année 2017 qui s'élève à **802 031,70 €**, il propose à l'assemblée de l'affecter en totalité en section d'investissement au compte 1068. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

6-5 Vote des taux des impôts locaux 2018

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition locale.

6-7 Subventions aux associations 2018

André MILIN, Adjoint en charge des Associations, présente au Conseil Municipal le travail mené par la Commission co-présidée par lui-même et Rachel BOUTOILLER.

ASSOCIATIONS CLEDEROISES

N°	ASSOCIATIONS	Vote 2017	demande	Vote 2018
1	SENIORS CLEDEROIS	155,00 €	155,00 €	200,00 €
2	Amicale des employés communaux	750,00 €		750,00 €
3	ART FORAL	79,00 €	79,00 €	79,00 €
4	ASSO DES PLAISANCIERS	200,00 €	200,00 €	200,00 €
5	CYBERMANIAQUES CLEDEROIS	0,00 €	200,00 €	200,00 €
6				
7	CLEDER ENERGIE - (clédéroise 2018 +800€)	1 000,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
8	CLUB DE TIR SAINT KE	50,00 €		0,00 €
9	COLLEGE ND ESPERANCE	1 785,00 €	1 785,00 €	1 785,00 €
10	ASSO LES DAUPHINS	562,00 €	562,00 €	562,00 €
12	DANSE ATTITUDE CLEDEROISE	50,00 €	50,00 €	50,00 €
13	HOBOS DANCERS	100,00 €	150,00 €	100,00 €
14	DE D'OR	150,00 €	150,00 €	150,00 €
15	DIV YEZH CLEDER	171,00 €		171,00 €
16	ECOLE PER JAKEZ HELIAS	7 750,00 €		7 750,00 €
17				
18	JUMELAGE ASHBURTON	1 000,00 €		1 000,00 €
19	JUMELAGE HERLESHAUSEN	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
20	JUMELAGE TANNINGES (+261€ séjour 2017)	1 500,00 €	1 261,00 €	1 261,00 €
21	KERFISSIEN ANIMATION	571,00 €		0,00 €
23	PETANQUE CLEYERIGOU	0,00 €		0,00 €
24	L'AS ART	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
25	ARTIS'CHAUDS	0,00 €		0,00 €
26	LES AMIS DE KERSAINT	0,00 €	500,00 €	50,00 €
27	LES AMIS DES ARTS	663,00 €	663,00 €	663,00 €
28	LES PETITS LOUPS	372,00 €	372,00 €	372,00 €
29				
30				
31				
32	OFFICIERS MARINIERS	170,00 €	170,00 €	170,00 €
33	SNSM	400,00 €	400,00 €	400,00 €
34	SOCIETE DE CHASSE ESPERANCE	330,00 €		330,00 €
35	UNC - ACPG	290,00 €		0,00 €
36	UNC - AFN animation communale	500,00 €	500,00 €	500,00 €
37	VAGABONDS	400,00 €		400,00 €
38				
39	MAISON ARC EN CIEL (déficit étalé)	5 000,00 €		5 000,00 €
40	HAUT COMME 3 POMMES-exceptionnel	0,00 €		0,00 €
41	LE TEMPS DE RIRE ballade Kergonadéach"	200,00 €	400,00 €	200,00 €
SOUS-TOTAL		25 698,00 €		25 643,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

N°	ASSOCIATIONS	Vote 2017	demande	Vote2018
42	ADAPEI	50,00 €	50,00 €	50,00 €

43	ASSO DEPARTE VEUVES CIVILES	200,00 €	200,00 €	200,00 €
44	BLEUNIADUR	300,00 €	500,00 €	300,00 €
45	APPMA	50,00 €	50,00 €	50,00 €
46	PRESENCE ECOUTE	150,00 €	150,00 €	150,00 €
47	PREVENTION ROUTIERE	80,00 €	80,00 €	80,00 €
48	SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €	150,00 €	150,00 €
49	SECOURS POPULAIRE	150,00 €	150,00 €	150,00 €
50	VIE LIBRE	350,00 €	360,00 €	350,00 €
51	HANDISPORT LEONARD	50,00 €	50,00 €	50,00 €
52	JONATHAN PIERRES VIVANTES		50,00 €	50,00 €
53	AMICALEMENT VOTRE (personnel HLC)		140,00 €	140,00 €
54	LEUCEMIE ESPOIR		50,00 €	50,00 €
55	REDADEG	0,00 €	200,00 €	200,00 €
SOUS-TOTAL		1 530,00 €		1 970,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES

N°	ASSOCIATIONS	Vote 2017	demande	Vote 2018
56	CLUB NAUTIQUE	1 200,00 €		1 200,00 €
57	DOJO CLEDEROIS	2 640,00 €	3 200,00 €	2 640,00 €
58	ECOLE DE PISTE (sommeil)	300,00 €		0,00 €
59	ECUM SECT JOGGING	4 000,00 €	500,00 €	500,00 €
60	HERMINE KERNIC	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
61	OCAPS Ecole de sports- animations	0,00 €		0,00 €
62	PETANQUE CLUB (sub excep 500€ 2017)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €
63	PING-PONG CLUB	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €
64	TENNIS CLUB	1 000,00 €		1 000,00 €
65	TONIC GYM	100,00 €	100,00 €	100,00 €
66	USC (500€ 70 ans+ 141€)	7 000,00 €	7 500,00 €	6 641,00 €
67	FRAPPEURS DU GUIDON	0,00 €		0,00 €
68	VELO LOISIR	0,00 €		0,00 €
69	GYM DETENTE	100,00 €	120,00 €	100,00 €
70	YOGA ET SANTE	0,00 €	50,00 €	50,00 €
71	RUGBY	500,00 €		0,00 €
72	GOLF	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SOUS TOTAL		26 140,00 €		21 231,00 €

TOTAL GENERAL		53 368,00 €		48 844,00 €
----------------------	--	--------------------	--	--------------------

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau des subventions pour l'année 2018.

6-8 Garantie d'emprunts accordée à ARMORIQUE HABITAT pour la rénovation de 10 logements rue Avel Dro

La Commune accorde sa garantie pour les emprunts sollicités par les organismes locatifs sociaux pour la construction ou la rénovation de logements sur le territoire communal.

ARMORIQUE HABITAT sollicite cette garantie pour des travaux de rénovation portant sur 10 logements situés rue Avel Dro.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 539 006,00 €.

7-1 : RECRUTEMENT SAISONNIER : AUTORISATION DE CREER DES POSTES DE PERSONNEL CONTRACTUEL NON-PERMANENT

Le Maire informe l'Assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à créer des postes de Personnel contractuel non permanent, à durée déterminée, pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise la création de poste contractuels non-permanents.

7-2 Remboursement au Syndicat Agricole de Cléder de l'indemnité versée au gérant d'un commerce racheté par la Commune

La Commune a racheté en 2017 les parcelles BH 346 et 741 en vue d'une opération de renouvellement urbain. Le Syndicat Agricole de Cléder, propriétaire, louait le bâtiment aujourd'hui démolé à un commerçant. Lors de la vente, le vendeur a dû indemniser le commerçant à hauteur de 5 000 €, et la Commune a pris l'engagement de rembourser le Syndicat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de rembourser la somme de 5 000 € au Syndicat Agricole de Cléder.

3-1 Demande de subvention : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 pour la construction du Bâtiment ACM / Restaurant Scolaire

Il y a lieu d'actualiser les demandes de financement, suite au démarrage des études, et de solliciter l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018, aide de l'Etat.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement :

coût	financement
-Achat foncier : 108 325 €	-DETR : 90 000 €
-Travaux (ht) : 900 000 €	-DSIL : 100 000 €
-honoraires MOE (ht) : 90 000 €	-Département(10% ct de territ) 99 000 €
-TVA : 198 000 €	-Région..... 100 000 €
	-FCTVA : 148 000 €
	-Reste à charge : 759 325 €
Total : 1 296 325 €	Total : 1 296 325 €

3-1 Demande de subvention : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 pour les travaux d'aménagement du quartier des Amiets tranche 2

Une 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation de la voirie, des réseaux d'eau pluviale et d'aménagements paysagers a été menée dans le quartier des Amiets en 2017.

Il a été décidé en Commission Finances et Travaux de réaliser en 2018 une deuxième tranche d'aménagements qui concernera les parties nord et sud du lotissement.

Ce programme de travaux vise non seulement à améliorer le confort des habitants, mais aussi à mettre aux normes les équipements publics (réseaux d'eaux pluviales, aménagement des voies et cheminements pour la sécurité des usagers, plantations et réalisation de stationnements terre-pierre végétalisés).

Afin de mener à bien ce programme, il y a lieu de solliciter l'aide de l'Etat.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement :

coût		financement	
-Travaux (ht) :	175 725 €	-DSIL (40%) :	77 000 €
-honoraires MOE (ht) :	18 000 €	-FCTVA :	28 250 €
-TVA :	38 545 €	-Reste à charge :	127 020 €
Total :	232 270 €	Total :	232 270 €

Questions diverses :

André MILIN, qui représentait la Commune à la réunion du Comité Syndical du 23/03/18 du SIEA résume les informations importantes : il n'y aura pas d'augmentation des tarifs en 2018. Le prix de l'eau est voté avec une diminution de 0,03 cent/m3.